

REGLEMENT INTERIEUR STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE (SAE)

CONDITIONS D'ACCES

- L'accès à la SAE pendant les créneaux dédiés au Club Alpin de Strasbourg est réservé aux adhérents FFCAM à jour de cotisation. L'accès à la SAE est interdit en dehors de ces créneaux.
- Pour la pratique libre des adultes aux gymnases Adler, Jacqueline et Reuss, un badge d'accès payant à l'année (à se procurer au secrétariat) sera de plus exigé.
- Le tableau des créneaux est diffusé sur le site web du Club. Chaque créneau est tenu par un responsable de créneau.

Il est formellement interdit de grimper en l'absence d'un responsable de créneau.

- En cas d'absence de celui-ci, le créneau ne sera pas tenu. Dans ce cas, une information préalable sera faite aux utilisateurs sur la page dédiée du site web du Club.

LE ROLE DU RESPONSABLE DE CRENEAU

- Celui-ci peut, à tout moment, contrôler la carte d'adhérent FFCAM, ainsi que le badge d'accès.
- Il veillera au respect du présent règlement par les utilisateurs.
- Il signalera tout dysfonctionnement.
- Il est disponible pour donner des conseils, le cas échéant.
- Il fera respecter les éventuelles contraintes sanitaires.

LES UTILISATEURS

- Ils doivent respecter les horaires des créneaux, ainsi que les règles d'utilisation et de sécurité énumérées dans ce document et/ou affichées dans la salle.
- Concernant la pratique libre, le grimpeur doit être un grimpeur autonome, à savoir une personne qui maîtrise les règles de l'assurage, de l'escalade en tête et de l'installation d'une moulINETTE.
- L'accès à la SAE en pratique libre n'est autorisé aux mineurs que s'ils sont adhérents FFCAM, et sous la responsabilité d'un grimpeur autonome majeur, lui-même adhérent FFCAM.
- Les groupes encadrés par le Club le seront par des cadres diplômés, professionnels ou bénévoles.

SECURITE

- Les grimpeurs doivent utiliser du matériel d'escalade conforme aux normes en vigueur et s'assurer du bon état de ce matériel (longueur et état des cordes, baudriers, dégaines, matériel d'assurage...).
- Les grimpeurs doivent toujours effectuer un contrôle réciproque de la mise en place de leur baudrier, du positionnement de leur matériel d'assurage et de leur encordement avant de s'engager dans une voie.
- Il est obligatoire lors d'une progression en tête de mousquetonner tous les points d'assurage.
- Toujours parer son co-équipier tant qu'il n'a pas mousquetonné le premier point d'assurage, puis rester vigilant tout le long de la montée et de la descente (qui devra s'exécuter en douceur).
- Ne pas stationner inutilement dans les zones sous les voies.

Le club alpin décline toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect des règles de sécurité.

RESPECT DES AUTRES USAGERS

- Veiller au respect des locaux, laisser l'endroit propre en partant.
- L'usage de chaussures utilisées à l'extérieur est prohibé au pied du mur d'escalade.
- L'usage de la magnésie en poudre est prohibé : préférez les boules ou la magnésie liquide.
- Seuls les ouvriers habilités par le responsable escalade du Club peuvent modifier les voies d'escalade.

Le responsable de créneau ou l'encadrant a toute autorité pour exclure à titre temporaire ou définitif, toute personne ne respectant pas ce règlement intérieur.